



**Commune de  
VILLECHENEVE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du 10 juin 2021**

<b>PRESENTS:</b>	Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
	Mr SARCEY	Claude	1er Adjoint
	Mr FAVRICHON	Nicolas	2 <sup>ème</sup> Adjoint
	Mr PIQUET	Bruno	3 <sup>ème</sup> Adjoint
	Mme CHICARD	Christelle	4 <sup>ème</sup> Adjoint
	Mme FAURE	Ginette	Conseillère
	Mr BROSSAT	Jean-Baptiste	Conseiller
	Mme DUMAS	Aurélia	Conseillère
	Mme PEYRE DE FABREGUES	Karine	Conseillère
	Mme HOSTIN	Christelle	Conseillère
	Mr MOREL	Cédric	Conseiller
	Mme SECOND	Virginie	Conseillère

**Secrétaire de séance :** Mr PIQUET Bruno 3<sup>ème</sup> Adjoint

**Excusés :**

Mr LARGE	Cyril	Conseiller
Mr BLANC	Daniel	Conseiller

**Pouvoir :**

M. LARGE Cyril **donne pouvoir à** M. PIQUET Bruno

**Début de la réunion :** 20h30

**1/ Délibération concernant le prix de vente du lot A- impasse des Boutons d'Or,**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la présence du cheminement d'une conduite EP au Nord-Est du lot A et par voie de conséquence, impose une zone de non aedificandi associée à la création d'une servitude. Il est donc souhaitable de réviser le prix de vente du lot A afin d'intégrer ces contraintes.

Après échange et vote à bulletin secret, le conseil municipal décide de faire une contre-proposition à l'acheteur.

Monsieur Le Maire fait part à l'ensemble du conseil municipal que la clause de non construction d'une habitation sur le lot D est restrictive pour un acheteur potentiel.

Monsieur Le Maire propose qu'un logement de fonction obligatoirement associé à un local professionnel puisse être édifié sur l'assiette de ce terrain, aux conditions suivantes :

- Le logement de fonction sera autorisé de par la construction du local professionnel,
- L'acquéreur déclarera, dans l'acte de vente, connaître la consistance des sols du lot D,
- L'acquéreur prendra le lot D dans l'état où il se trouve,
- L'acquéreur s'engagera, dans l'acte de vente, à n'initier aucune poursuite ou recours de quel qu'ordre que ce soit à l'encontre de la collectivité.

La délibération est mise au vote à bulletin secret.

La délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents.

## **2/ Délibération pour mise à jour du règlement de la ZA La Terre Ronde,**

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal du souhait de la société L.P.G. d'agrandir les bâtiments qu'elle occupe sur le site de la ZA La Terre Ronde.

Le développement de cette société nécessite l'installation d'équipements supplémentaires afin de répondre rapidement à ses nouveaux marchés.

Le règlement signé le 01 juillet 1992, dans son article 7, imposait une distance de construction de 5 m par rapport aux limites de parcelles. Cette restriction n'autorise pas l'extension du bâti de LPG et par voie de conséquence, bloque son développement et la création d'emplois associés.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de modifier l'article 7 comme suit :

- les constructions pourront se situer en limite séparatives.

La délibération est mise au vote et est acceptée à l'unanimité des membres présents.

## **3/ Délibération suite demande CC-MDL pour la reprise éventuelle de certaines prestations assainissement,**

Lors du conseil communautaire du 27 avril 2021, les conseillers communautaires, ont approuvé à l'unanimité, le choix d'une gestion déléguée du service public d'assainissement collectif à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Les communes qui le souhaitent ont la possibilité de conserver certaines prestations (uniquement sur les unités de traitement).

En ce qui concerne la commune de Villechenève, les élus ont décidé de retenir l'option 2, à savoir, la gestion des espaces verts.

## **4/ Délibération concernant l'orientation TEPOS de la commune et déploiement d'énergies associées,**

Les élus souhaitent définir une orientation en matière d'énergies renouvelables.

Les élus proposeront des ateliers sur l'orientation TEPOS (territoire énergie positive pour la croissance verte) à l'automne 2021.

Quel pourrait être la solution à envisager en matière d'énergie renouvelable afin de remplacer le projet éolien qui ne se réalisera pas.

## **5/ Délibération adhésion de la commune au SIVOS,**

Madame la présidente a demandé à la Commune de Villechenève d'adhérer au SIVOS car 4 élèves sont scolarisés au Collège du Val d'Argent.

Le Conseil Municipal décide de désigner un délégué et un suppléant pour assister au Sivos.

Délégué : Mme Christelle CHICARD

Suppléant : Mme Virginie SECOND

## **6/ Délibération sur le plan Guide**

Les élus décident de signer le contrat avec le cabinet d'architecte « l'Atelier » de Montrottier, concernant le plan Guide pour l'évolution de la Commune à l'horizon 2040.

## **7/ Changement éventuel de destination d'un local communal,**

Dans le cadre d'une mise à disposition éventuelle du local du salon de coiffure, les élus souhaitent que l'activité coiffure perdure dans un premier temps.

## **8/ Convention Ma Mutuelle, ma Santé,**

Dans le cadre de sa politique sociale visant à améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé, la Commune de souhaite accompagner l'accès au dispositif « MA COMMUNE MA SANTE » à destination de tous les habitants de la Commune.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes sans emploi, étudiants, seniors actifs ou retraités, agriculteurs, professions libérales, artisans, commerçants, chômeurs...

L'objectif prioritaire du dispositif MA COMMUNE MA SANTE, porté par l'Association ACTIOM, est :

- ✓ De palier aux inégalités sociales de santé des personnes qui, par manque de moyens, font l'économie d'une mutuelle ;
- ✓ De permettre de revenir à une couverture de soins minimale en bénéficiant de coût réduit, contribuant ainsi à un retour aux soins de santé ;
- ✓ De proposer des solutions pour obtenir une amélioration du pouvoir d'achat à prestations équivalentes ;
- ✓ De diffuser une information claire et précise sur les différents dispositifs d'aide (CSS), déceler et accompagner les administrés pouvant en être bénéficiaires.

### **9/ Centre de de vaccination sous la tutelle du département du Rhône.**

Le département du Rhône a souhaité mettre en place une équipe mobile de vaccination. La commune de Villechenève a accepté d'être lieu de vaccination.

Les communes limitrophes de Affoux, Montrottier, Longessaigne et Chambost-Longessaigne sont également concernées par cette vaccination.

Les habitants qui souhaitent venir se faire vacciner le 15 juin pour la 1ère injection et le 27 juillet pour la 2ème injection ont pu prendre RV directement auprès du secrétariat de mairie de Villechenève.

### **10/ Prémption d'une bande de terrain au-dessous du chemin de la Madone**

Report au prochain conseil

### **Questions Diverses**

- Problème d'isolation phonique à Espace Burie. Des propositions sont en cours.
- Tour du Beaujolais samedi 12 juin 2021.
- Cyclo canton : passage le dimanche 13 juin à 9h45 à Villechenève
- Fête de la musique : 19 juin sur le site de la Madone à partir de 18h00.
- Ecole : Suite au projet numérique débuté en juin 2020, conjointement avec la municipalité, l'école s'est vue dotée fin avril de nouveaux matériels informatiques.
  - La classe des CM a vu arriver un tableau numérique interactif qui a remplacé le tableau noir.
  - - Quatre ordinateurs portables de classe, utilisés par les enseignants, ont été changés
  - 25 tablettes à disposition de toutes les classes
- Site internet : en cours
- Transport social : 5 personnes l'utilisent à Villechenève. Le financement s'arrête en 2021
- Le 30 août la CC-MDL met à disposition des vélos électriques.
- 24 juin se tiendra une réunion à destination des communes sur l'entretien des haies
- Proposition de travaux avec le Syder : Montée de la grande croix, proposition par le Syder l'installation de 4 points lumineux solaires.
- Prochain Conseil municipal le 22 juillet 2021 à 20h30

Fait en Mairie, le 17 juin 2021

Le Maire,  
Bernard CHAZELLES